

2^{ème} Rapport intermédiaire de la concertation continue

PariSanté Campus

Date de la concertation continue

Du 02 mars 2023 au 02 mars 2024

Nathalie DURAND

Désignée par la CNDP

Le 17 avril 2024



Sommaire

Préambule	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	3
La mission de la garante	3
Fiche d'identité du projet.....	4
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de cette deuxième année de concertation continue.....	10
Le porteur de projet s'est engagé tout le long de la concertation continue à :	10
Actions menées par le maître d'Ouvrage au cours de la deuxième année de la concertation continue conformément à ses engagements et en réponse aux recommandations de la garante :	10
Le porteur de projet s'engage en 2024 à :	11
Actualités liées au projet et évolution(s)	12
Des évolutions ont eu lieu en lien avec la concertation préalable.....	13
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	16
Le suivi des engagements du porteur de projet.....	16
Les arguments exprimés par les publics.....	23
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation	28
La suite de la concertation continue et les prochaines étapes du projet.....	29
Les prochaines étapes de la concertation continue	29
Préconisation de la garante sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet.....	30
Liste des annexes.....	32

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur PariSanté Campus, menée du 20 septembre au 13 novembre 2021, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Nathalie DURAND de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'enquête publique qui est prévue en 2026. Cette enquête publique sera une procédure de cas-par-cas auprès de la formation compétente de l'Autorité Environnementale au titre l'évaluation environnementale du « projet ». Cette dernière aura lieu à l'issue de l'élaboration des études de conception par le futur concessionnaire dont la désignation est prévue à date en 2025.

Le premier rapport intermédiaire a été publié le 17 avril 2023.

Le présent document est le second rapport intermédiaire de la garante, couvrant la période de 02 mars 2023 au 02 mars 2024. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 7 décembre 2020 : La CNDP est saisie par le MESRI (ministère de l'Enseignement et de la Recherche et de l'Innovation)
- **20 septembre 2021 au 13 novembre 2021** concertation préalable garantie par Mesdames Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIEILLE
- 15 décembre 2021 : Publication du bilan des 3 garantes de la concertation préalable
- 11 février 2022 : Publication des enseignements et des suites données par le Maître d'Ouvrage
- 2 mars 2022 : début de la concertation continue sous l'égide de Nathalie DURAND¹
- 17 avril 2023 : Publication du premier rapport intermédiaire de la concertation continue
- **17 avril 2024** : Publication du second rapport intermédiaire de la concertation continue

La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

- Les recommandations des garantes et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;
- Les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

¹ Décision de la désignation de Nathalie Durand comme garante de la concertation continue en Annexe 1 de ce document

La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet².

Fiche d'identité du projet

PariSanté Campus est un projet de campus de recherche et d'innovation dans le domaine du numérique en santé, sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, porté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Il vise à développer, avec des acteurs publics comme l'Inserm, l'université PSL, Inria, l'Agence du Numérique en Santé, et le Health Data Hub, les synergies déjà amorcées avec des acteurs privés.

L'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val de Grâce (HIA) est localisé au 74 boulevard du Port-Royal dans le Vème arrondissement de Paris.

A cela s'ajoute le développement du premier site dit « site pilote », situé dans le XVème arrondissement de Paris, 2-10 rue d'Oradour sur Glane, lancé fin 2021 et soutenu dans le cadre du plan France Relance. Ce premier site a pour but de démontrer la cohérence et la pertinence du programme envisagé pour le projet PariSanté Campus dans le Vème arrondissement. Le premier site de PariSanté Campus accueille déjà une centaine d'acteurs privés (start-up, associations, entreprises), des acteurs publics, des laboratoires de recherche, de la formation dispensée par l'Université PSL, et développe une activité d'accompagnement des start-ups et d'évènementiel.

Maitre d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage du projet PariSanté Campus est le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Il porte le projet en lien avec le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités (MTSS).

De plus, deux structures appuient le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ce programme qui comprend un volet scientifique et un volet immobilier.

- **Un groupement d'intérêt scientifique (GIS) PariSanté Campus** : il a été constitué au début de l'année 2021. Le GIS a vocation à définir le contenu scientifique du programme (recherche, formation, innovation) et à animer les activités scientifiques du futur campus. Sur le plan juridique, le GIS est une structure contractuelle sans personnalité morale, c'est pourquoi l'INSERM a été désigné comme mandataire du groupement des partenaires publics et porte juridiquement le groupement. Les opérateurs du GIS sont l'INSERM, PSL, Inria, l'Agence du Numérique en Santé et Health Data Hub, accompagnés de leurs deux ministères de tutelle, le MESR et le MTSS (Ministère du Travail, Santé et Solidarités).
- **L'Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF)** est un établissement public de l'État placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. L'EPAURIF a été mandaté par le MESR pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée, sur les aspects suivants : conduite de l'opération immobilière, pilotage des études de programmation, de conception du programme et suivi des dispositifs d'accompagnement et de conseil, notamment sur le volet de la concertation ainsi que la préparation et le suivi de la négociation en vue de la sélection du concessionnaire.

Contexte du projet :

En 2015, le ministre de la Défense a décidé de fermer l'Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce. Le bâtiment est toujours utilisé par le ministère des Armées depuis le départ des fonctions hospitalières en 2016. Il est actuellement occupé par des personnels mobilisés dans le cadre de l'opération Sentinelle.

² Annexe 2 : Lettre de mission PariSanté Campus N. Durand

Plusieurs options de reconversion ont été étudiées pour l'Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce. En 2017, a été initié, un appel à projets auprès des différents départements ministériels, à la demande du ministère de l'Action et des Comptes publics, afin d'identifier les éventuels projets susceptibles de s'implanter sur le site. Plusieurs projets ont été soumis lors de cet appel, comme l'installation d'agences publiques pour un projet 100% public, la possibilité de céder en totalité la parcelle abritant l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce à un investisseur privé, etc.

Finalement, le choix de l'Etat a porté sur le lancement du programme « PariSanté Campus » sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce et a été annoncé le 4 décembre 2020 par le Président de la République, Emmanuel MACRON, le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VÉLAN, et la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique VIDAL.

Les engagements de l'Etat pour la réhabilitation du site s'appuient sur différents principes :

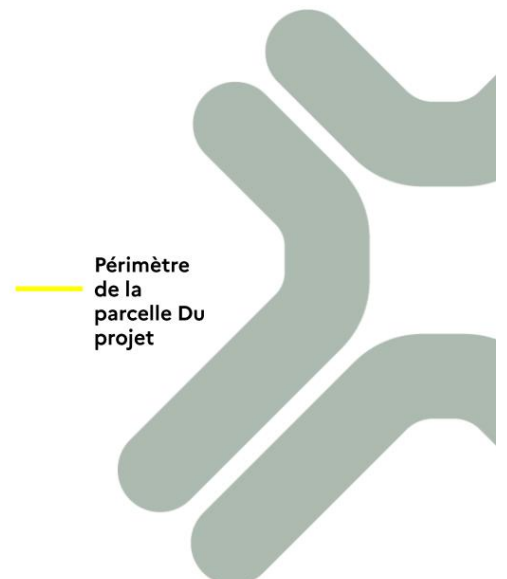
- Conserver l'identité médicale du lieu, pour prolonger la vitrine de l'excellence médicale française que constitue l'équipement hospitalier implanté au cœur de ce quartier ;
- Accueillir des établissements de recherche et d'enseignement supérieur ;
- Ne pas démolir l'ancien bâtiment hospitalier ;
- Favoriser la mixité des usages ;
- Etudier la possibilité d'ouvrir une partie du site au public.

Localisation du projet :

Le projet PariSanté Campus se situe sur l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce au 74 boulevard de Port-Royal dans le Vème arrondissement de Paris. Il est implanté sur une parcelle de 28 000 m² de surface. Ce site relève du domaine de l'État et est, à ce jour, affecté en totalité au ministère des Armées. Le projet PariSanté Campus s'installerait sur le site de l'ancien hôpital du Val-de-Grâce à l'horizon de 2030 selon le planning prévisionnel du Maître d'Ouvrage.

Programme PariSanté Campus

Périmètre foncier



Périmètre
de la
parcelle Du
projet

Source : Périmètre du projet publié sur le site de la concertation le 17 mars 2023

Objectifs du projet³ :

Le projet vise à construire un espace de formation, recherche et innovation de rang mondial sur le thème de la santé numérique autour de quatre objectifs clés :

- Stimuler la production et l'exploitation des données de santé pour la recherche et l'innovation ;
- Soutenir la formation d'excellence autour de la santé numérique et la création de viviers d'expertises ;
- Développer des applications à fort impact économique, créatrices d'entreprises et d'emplois ;
- Améliorer les stratégies de prise en charge médicale et l'efficacité du système de soin dans l'intérêt permanent du patient.

Caractéristiques principales⁴:

Le futur Campus situé sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce comprendrait un écosystème de recherche et d'innovation public et privé dédié à la santé numérique. Le planning prévisionnel du Maître d'Ouvrage indique une mise en fonctionnement du site à l'horizon 2030.

Le projet PariSanté Campus comprend un programme qui s'articule entre deux volets, scientifique immobilier.

Le volet scientifique se polariserait autour des trois domaines : la santé, le numérique et la société. Il comprend notamment :

- Une interaction entre les sciences dures et les sciences humaines et sociales, pratiquant aussi bien une recherche fondamentale qu'appliquée ;
- Le développement des synergies déjà amorcées dans le domaine du numérique pour la santé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le ministère de la Santé et de la Prévention (la mutualisation des espaces et des équipements, l'exploitation des données de santé, la recherche médicale, les collaborations sur des projets communs, l'innovation et l'entrepreneuriat, etc.) ;
- La contribution à la prescription de normes pour la construction et l'indexation de grandes bases de données ainsi qu'à la construction de plates-formes logicielles pour l'exploitation de ces données, qui contribueront à la médecine de précision du futur ;
- La mutualisation des compétences et des expertises, et la mise à disposition de la communauté de ces bases de données et ces équipements ;
- Une offre de formation initiale (licence, master, doctorat) et continue dans le domaine des sciences du vivant, de la santé, de l'ingénierie, des données et de l'intelligence artificielle ;
- Le développement d'un réseau permettant de regrouper les données et les offres des acteurs clés de l'innovation en santé (incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises, structures de valorisation de la recherche, partenaires financiers, pôle de compétitivité, etc.) ;
- La création d'un modèle de démocratie sanitaire, fondé sur un dialogue structuré avec les patients, les associations d'usagers du système de santé et les citoyens, et capable d'éclairer la décision publique.

En 2024 le projet scientifique de Paris Santé Campus a été structuré autour de 4 axes majeurs :

- Axe 1 : Améliorer les parcours de soins grâce au numérique ;
- Axe 2 : Accélérer le développement de la prévention par le numérique ;
- Axe 3 : Accélérer l'émergence et l'usage d'innovations numériques en santé ;
- Axe 4 : Développer un numérique éthique au service de la société.

Le volet immobilier est envisagé avec les caractéristiques suivantes :

- Extension du site de 53 000m² (50 000 m² correspondant au bâtiment monobloc auxquels s'ajoutent 3 000 m² correspondant aux bâtiments modulaires) à environ 70 000m² ;
- L'ouverture au public pour la formation, la participation à des événements de médiation scientifique, etc.
- La suppression de petits bâtiments annexes au bâtiment principal ;
- La réhabilitation et extension du bâtiment principal de l'ancien hôpital et son adaptation aux besoins du programme scientifique ;
- La préservation et valorisation du patrimoine historique en veillant à respecter la

- prédominance visuelle et la valeur historique du site abbatial adjacent ;
- La réduction des nuisances pendant le chantier (chantier à faibles nuisances) et durant l'exploitation ;
- La création d'une programmation privée : hôtel d'entreprises, conférences, appui au développement de projets entrepreneuriaux, événementiel ;
- La création d'une programmation publique : laboratoires de recherche, espaces de bureau dédiés aux chercheurs et enseignants-chercheurs et aux fonctions administratives support nécessitant une proximité, espaces d'expérimentation, salles d'enseignement, espaces dédiés à la vie du campus.

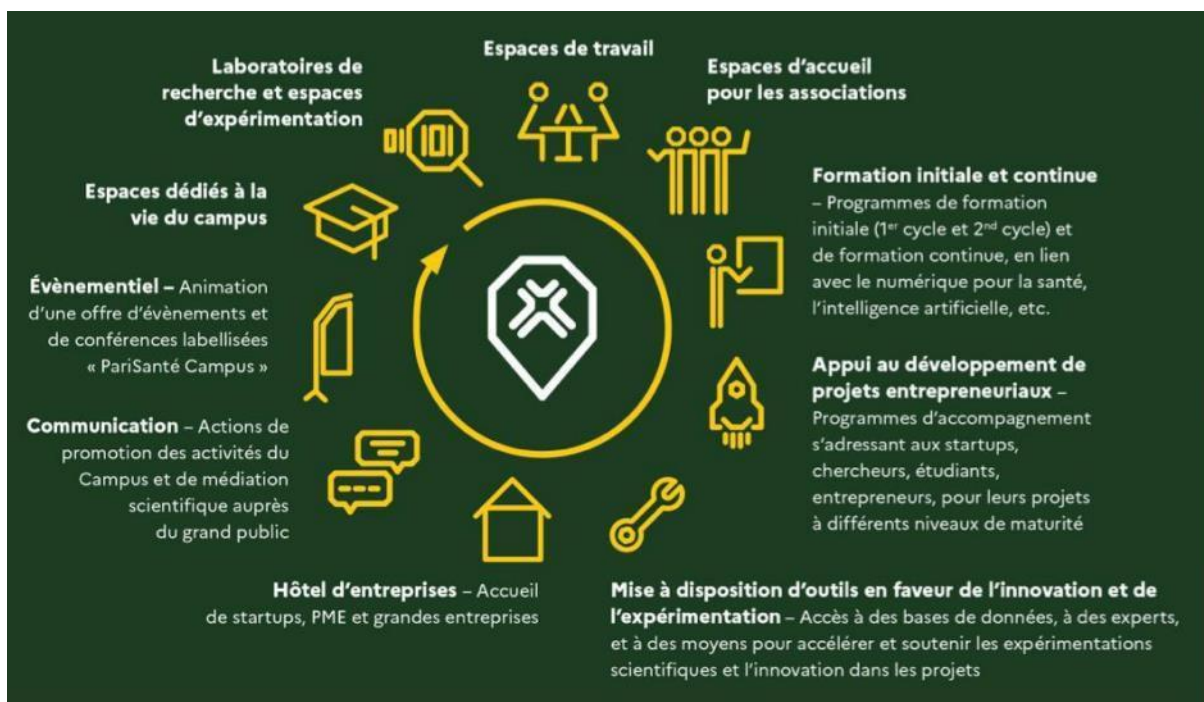


Schéma Maître d'Ouvrage, présentation réunion publique de la concertation continue du 5 juillet 2022

Par arrêté préfectoral du 28 juin 2023 n° 75-2023-06-28-00004 portant déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Paris pour la création de PariSanté Campus sur le site de l'ancien Hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grâce, un périmètre de localisation des voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts (PLOC) a été créé. Ce dernier impose que la parcelle développe un « équipement accueillant des activités d'enseignement supérieur, de recherche, de valorisation et d'appui à la recherche, ainsi que d'innovation et d'accompagnement des jeunes entreprises, dédiés au numérique pour la santé, sur une surface de plancher d'au moins 34 000 m² ». Les surfaces intégrées dans le PLOC concernent autant la partie publique que la partie privée du projet, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Part de la SDP "typologie d'espace" comprise dans le PLOC	Part de la SDP comprise dans le PLOC par rapport à la SDP totale
Partie publique du programme		37%
Espaces dédiés aux fonctions de recherche publique	100%	15%
Espaces dédiés aux fonctions administratives des entités publiques	0%	0%
Espaces liés à l'enseignement supérieur et à la recherche	100%	22%
Partie privée du programme		13%
Espaces dédiés à une structure de valorisation de la recherche et aux entreprises	12%	2%
Espaces de laboratoires et de bureaux dédiés aux start-ups	29%	6%
Equipements communs (restauration, auditorium)	45%	5%
Fonctions immobilières dédiées au futur gestionnaire du site	0%	0%
Opportunités de diversification immobilières	0%	0%
Total		50%

Source tableau : Mémoire en réponse relatif à l'enquête publique de la MECDU
Pour information, SDP est la surface de plancher.

Pour la partie publique, les fonctions dédiées à la recherche publique ainsi qu'à l'enseignement supérieur ont été intégrées au PLOC. Seules les surfaces dédiées aux fonctions administratives des entités publiques ne sont pas intégrées au PLOC. Le Maître d'Ouvrage indique que ces fonctions sont complémentaires et indispensables aux différentes entités publiques car elles assurent un rôle support au pilotage et à l'appui à la recherche.

A cela s'ajoute, le développement d'un premier site dans le XV^{ème} arrondissement. Ce site a été lancé dans le cadre du plan France Relance fin d'année 2021.

Il a pour but de lancer une dynamique qui se concrétisera ensuite à plus grande échelle lors de l'ouverture du programme Parisanté Campus sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce à l'horizon 2030. La gouvernance et la nature du programme scientifique de numérique en santé du site pilote seraient identiques à ceux du programme Parisanté Campus.

La démarche de ce site pilote, qui accueille une partie des activités du futur campus et des événements destinés à la communauté scientifique et au grand public a pour but de :

- Incarner les ambitions du projet : visibilité, vitrine, rayonnement international ;
- Être une vitrine du programme scientifique ;
- Fédérer les acteurs de l'écosystème du numérique pour la santé en vue de l'installation sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce ;
- Permettre de décloisonner la recherche et l'innovation, afin de développer la création de valeur médicale, scientifique et économique dans le secteur du numérique en santé au service des citoyens et d'accélérer la mise sur le marché des services numériques pour la santé.



Photomontages : Maître d'Ouvrage

Coût³ :

En novembre 2022, le cout de l'opération a été estimé à 432,8 millions d'euros. Il s'agit d'un coût estimatif. Il ne pourra être consolidé qu'à la fin de la procédure de consultation en cours.

Dans le modèle économique privilégié pour la réalisation du programme, le financement serait partagé entre l'État et un opérateur privé, via un contrat de concession (tel que prévu par l'article L. 1121-1 du code de la commande publique). La concession sera confiée à un groupement d'opérateurs économiques, pour une durée comprise entre 35 et 40 ans définie en fonction de la durée d'amortissement des investissements réalisés. Il s'agit d'un contrat unique associant la conception, la construction, le financement, l'exploitation technique et commerciale de l'ouvrage. Le groupement d'opérateurs économiques sera sélectionné dans le cadre d'une procédure de négociation, possibilité par l'application de l'article L. 3121-1 du Code de la commande publique. La consultation des opérateurs économiques a démarré en mai 2023 avec la publication de l'avis d'appel public à concurrence pour la concession. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 15 septembre 2023. La procédure est actuellement en phase offre jusqu'en 2026.

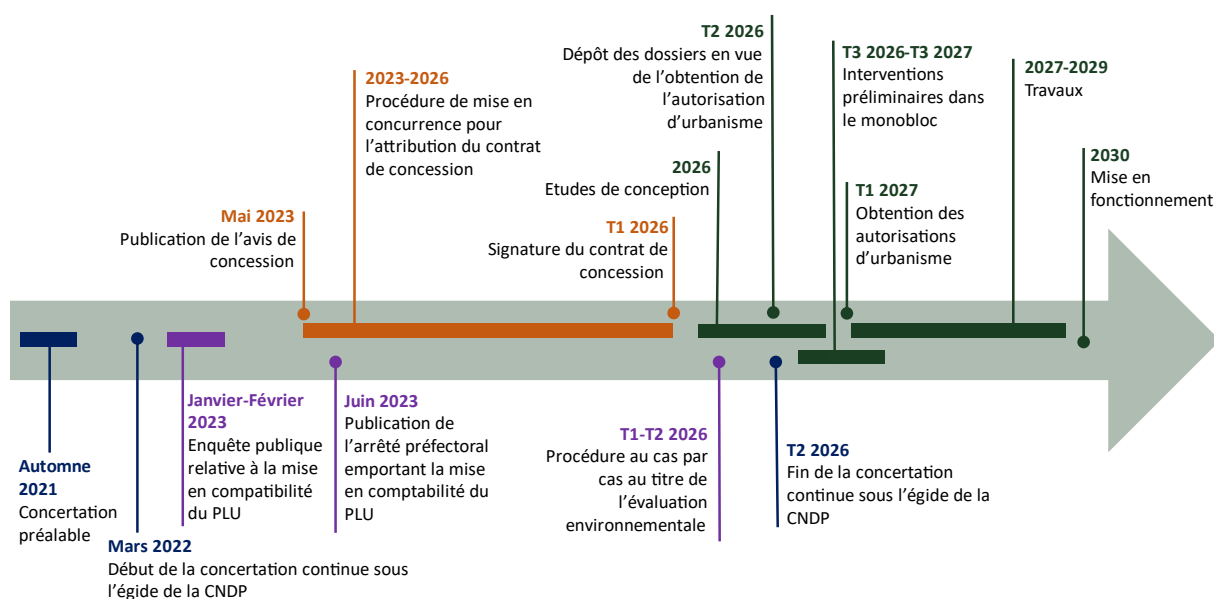
La procédure de mise en concurrence pour l'attribution du contrat de concession implique une confidentialité des informations au titre du code de la commande publique (art. L. 3122-3). « *L'autorité concédante ne peut communiquer les informations confidentielles qu'elle détient dans le cadre d'un contrat de concession, telles que celles dont la divulgation violerait le secret des affaires, ou celles dont la communication pourrait nuire à une concurrence loyale entre les opérateurs économiques, telle que la communication en cours de consultation de la valeur globale ou détaillée des offres* ». Le maître d'ouvrage doit donc garantir la confidentialité des offres des candidats lors de la phase de négociation avec ces derniers et, ne pourra les diffuser au public durant cette période pour ne pas rompre l'égalité entre les candidats. Cette démarche a également pour objet de préserver l'intérêt de l'Etat, notamment du point de vue financier, en vue des négociations qui seront engagées.

Une seconde enquête publique sera étudiée en 2026

La seconde enquête publique est une procédure de cas-par-cas auprès de la formation compétente de l'Autorité Environnementale au titre l'évaluation environnementale du « projet ». Cette dernière aura lieu à l'issue de l'élaboration des études de conception par le futur concessionnaire dont la désignation est prévue à date en 2025.

Calendrier de l'opération et de la concertation continue :

Calendrier prévisionnel du projet



Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de cette deuxième année de concertation continue.

Le porteur de projet s'est engagé tout le long de la concertation continue à :

- Permettre au public d'avoir le maximum d'information utile à sa participation, en particulier pour les publics éloignés de la décision, associer régulièrement les riverains, et les futurs usagers au projet de PariSanté Campus (associations de patients ...)
- Poursuivre le dispositif d'information et de dialogue ;
- Effectuer des rencontres publiques et informer notamment sur l'articulation des deux volets, à la fois scientifique et immobilier (réunions publiques, débats mobiles, visites de site, ateliers thématiques, etc.) ;
- Veiller à une collaboration étroite entre les divers occupants du site du Val de Grace notamment le ministère des Armées ;
- Et maintenir le site internet, répondre aux questions et poursuivre l'information des publics.

Actions menées par le maître d'Ouvrage au cours de la deuxième année de la concertation continue conformément à ses engagements et en réponse aux recommandations de la garante :

- Publication des engagements de la concertation préalable et leur suivi sur le site internet de la concertation ;
- Mise en ligne des comptes rendus des comités de suivi, en étant vigilant à l'anonymisation des participants, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- Mise en lien du site internet de ParisSanté Campus et du site de la Concertation, afin que le public puisse accéder à l'ensemble des informations sur la vie et l'activité du premier site, l'écosystème ParisSanté Campus et ses partenaires ;

- Précisions sur le cadre de la confidentialité liée à la procédure de la commande publique ;
- Présentation des avancées du projet lors de Conseils de quartier du Val-de-Grace ;
- Mise en ligne sur le site internet de la concertation du lien vers l'avis d'appel public à concurrence sur le site du BOAMP³ ;
- Publication le 17 mars 2023 sur le site internet de la concertation continue de :
 - La note environnementale ;
 - L'étude socioéconomique ;
 - Du périmètre précis du projet ;
- Tenue de deux comités de suivi le 21 mars 2023 et le 20 novembre 2023 ;
- Intégration de la feuille de route scientifique, des préconisations et recommandations des parties prenantes⁴ au cahier des charges de la concession ;
- Demande au concessionnaire de mettre en place une démarche de communication et de concertation⁵ incluant notamment une maison de projet afin de présenter aux publics l'avancement du projet (gestion des nuisances du chantier, planning, avancement du projet immobilier et son expression architecturale et l'innovation du numérique en santé).
- Présentation du projet lors des débats mobiles, réunions du comité de suivi et des visites du site ouvertes au grand public, de la cohérence entre le volet scientifique et le volet immobilier du projet
- Communication sur les attentes du Maître d'Ouvrage (hauteur en-deçà du PLU, pas de construction de logements nouveaux en alignement du Boulevard de Port Royal) en matière d'insertion urbaine paysagère, à travers les visites guidées du site qui ont eu lieu les 18 octobre 2023, 17 janvier et 21 mars 2024.

Le porteur de projet s'engage en 2024 à :

- Présenter les axes scientifiques et leur intégration dans le programme immobilier (Comité de suivi n°4) ;
- Créer plus de lien entre le site Internet de PariSanté Campus et le site Internet de la concertation ;
- Continuer de donner des explications sur la confidentialité de la procédure ;
- Continuer de communiquer sur les préconisations architecturales ;
- Transmettre les avis et recommandations des parties prenantes si elles venaient à évoluer ;
- Poursuivre le dispositif d'information et du dialogue avec le public ;
- Refondre le site de la concertation continue pour le rendre plus lisible ;
- Echanger en amont avec la garante sur toutes les modalités de participation des publics dans le cadre du projet de PariSanté Campus (panel citoyen, ...)
- Intégrer le plus possible la concertation continue dans les événements existants du premier site de PariSanté Campus

Le tableau de suivi des demandes de précisions et recommandations du bilan des garantes, et des réponses du porteur de projet, figure dans l'annexe 4 de ce document.

³ Bulletin officiel des Annonces des marchés Publics via le lien ci-après <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:%2223-63275%22>.

⁴ Se référer aux axes du programme scientifique p.6

⁵ En fonction de l'enquête publique au cas par cas.

Actualités liées au projet et évolution(s)

L'année écoulée s'est concentrée sur le lancement et les premières étapes de la consultation pour le choix du futur concessionnaire :

- Publication de l'avis de concession le 12 mars 2023 et la date limite de candidature au 15 septembre 2023. La procédure de consultation se poursuit actuellement en phase offre.
- Transmission du cahier des charges de la concession aux candidats en 2023 admis à remettre une offre début 2024. Ce cahier de charges n'a pas vocation être publié en raison de la confidentialité requise au titre de la procédure exposée ci-avant.

Courant 2024 aura lieu la mise à jour de l'étude phytosanitaire (suivi de l'évolution des arbres malades) réalisée en 2021.

Des évolutions ont eu lieu en lien avec la concertation préalable

A la suite de l'enquête publique ayant eu lieu entre le 2 janvier et le 10 février 2023, l'arrêté préfectoral emportant la mise en comptabilité du PLU a été publié par le préfet de Région, préfet de Paris modifiant ainsi les dispositions en matière d'urbanisme sur la parcelle⁶.

Les nouvelles dispositions sont accessibles sur la version dématérialisée du PLU en vigueur présente sur le site internet de la Ville de Paris⁷.

Avec la publication de l'avis de concession le 12 mai 2023, il a été acté que la durée de la concession sera comprise entre 35 et 40 ans. Le principe du montage économique a fait l'objet d'une clarification notamment lors du second comité de suivi.

Présentation du montage	✓ Contrat global associant conception, réalisation, financement des travaux, maintenance et exploitation commerciale du site sur toute la durée de financement des investissements.
Risques liés à la construction (délais / coûts)	✓ Incitation maximale au respect des délais et de la conception car le concessionnaire est rémunéré par les recettes tirées de l'exploitation du Site et que sa performance dépend de la conception. ✓ Répartition des risques de construction optimisée pour la puissance publique.
Risques liés à l'entretien / GER (coûts)	✓ Répartition des risques de maintenance optimisée pour la puissance publique.
Risques d'exploitation	✓ Transfert total du risque d'exploitation au concessionnaire sur la durée du contrat ✓ Financement en partie assis sur des recettes d'exploitation, fait peser un risque de défaut du concessionnaire en cas d'insuccès commercial
Modifications / évolutions de programme	✓ Caractère disciplinant du montage qui limite la possibilité d'étendre les surfaces occupées par les opérateurs publics ✓ Contrat avec financement de longue durée donc nécessairement plus rigide. Difficulté à faire évoluer le contrat ou à procéder à des modifications en cours d'exécution.
Maitrise d'ouvrage / risques d'interface	✓ Transfert de la maîtrise d'ouvrage ✓ Absence de risques d'interface (un seul contrat)

Source : Support de présentation du second comité de suivi

La date limite de remise de candidatures était le 15 septembre 2023.

Lors du second comité de suivi, le maître d'ouvrage a diffusé le courrier du 08/12/2022⁸ du préfet de Région confirmant l'ouverture d'une partie des jardins du Val-de-Grâce au public. Le jardin sera aménagé et géré par la Ville de Paris dans le cadre d'une convention d'occupation et de gestion de longue durée consentie par l'Etat. Les études sont actuellement en cours par la Ville de Paris.

Des compléments sur les orientations paysagères ont été diffusés par le maître d'ouvrage notamment sur l'augmentation de la perméabilité des sols. En outre, le maître d'ouvrage s'est également engagé à :

⁶ Ledit arrêté est accessible via le lien ci-après : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/107046/677295/file/recueil-75-2023-356-recueil-des-actes-administratifs-special%20du%2023.06.2023.pdf>

⁷ [PLU - Plan Local d'Urbanisme de Paris](#)

⁸ Cette lettre figure dans le premier rapport intermédiaire dans l'annexe 5 : Lettre du préfet de la région d'Île-de-France concernant l'ouverture des jardins.

- Accroître le confort d'usage et la recherche d'ombrage et de fraîcheur,
- Accroître le confort visuel et la recherche d'effets esthétiques dans les espaces plantés,
- Traiter de manière qualitative l'aménagement paysager,
- Enrichir la palette végétale en place, composée aujourd'hui d'une sélection d'une trentaine d'essences majoritairement horticoles, par un cortège végétal complémentaire d'essences diversifiées, permettant de satisfaire des exigences à la fois esthétiques (effets visuels et phénologie), d'usage (qualité d'ombrage et de fraîcheur), et écologiques (qualité et amélioration des habitats naturels),
- Végétaliser une partie des toitures des bâtiments, sous réserve des contraintes patrimoniales.

Le maître d'ouvrage soutient le maintien des arbres existants dans la mesure où leur état de santé le permet.

Deux thématiques en lien avec le paysage seront à traiter dans le cadre de la concertation, il s'agit de :

- Traitement paysager des espaces extérieurs
- Prescriptions environnementales des toitures et des façades des extensions

S'agissant de la déserte du site, le principe a été présenté lors du troisième comité de suivi. L'accès au site sera possible depuis le boulevard de Port Royal par un point d'accès unique. Ainsi, le projet n'impactera pas le marché de Port Royal. Concernant le stationnement, il est prévu au sein de la parcelle, outre les places pour les véhicules motorisés, la création d'emplacements pour les vélos en quantité suffisante, afin d'éviter d'impacter l'environnement local.

Des éléments ont été apportés sur la hauteur maximale du projet

Lors du troisième comité de suivi, mais également à l'occasion des visites du site avec le public et les conseillers de quartier le porteur du projet a eu l'occasion d'apporter les précisions suivantes quant au sujet de la hauteur maximale du bâtiment restructuré.

Il a ainsi indiqué que le projet préservera la relation avec l'abbaye qui existe déjà aujourd'hui conformément aux recommandations de l'Architectes des Bâtiments de France (ABF). Les locaux techniques sur la toiture seront déposés pour y créer des espaces « nobles ». Les règles d'urbanisme en vigueur tout comme celles du futur PLU bioclimatique permettent de rehausser la hauteur du bâtiment. Cependant, conformément à l'engagement pris par le porteur de projet lors de la concertation, le cahier des charges transmis aux candidats à la concession limite la hauteur du dernier niveau du projet à la plus haute altitude de la construction actuelle.

Le porteur de projet a maintenu l'existence du comité de suivi qui s'est réuni à deux occasions au cours de l'année 2023.

La composition du comité de suivi comprend 3 collèges représentatifs des :

- citoyens ;
- associations ;
- élus des arrondissements limitrophes du site de PariSanté Campus. Ils ont été désignés par les Maires du :
 - o 6ème, 14 et du 13ème arrondissement (1 élu par arrondissement)
 - o Pour le 5ème arrondissement, 2 élus car c'est l'arrondissement d'accueil du projet de PariSanté Campus.

Le comité de suivi comprend :

- 22 participants (16 citoyens, 1 représentant d'association et 5 élus)
- le comité de suivi a enregistré une démission en 2023 (membre du collège des citoyens)
- 4 citoyens n'ont répondu à aucune sollicitation

Qualité au comité de suivi	Nombre de membres prévu dans la charte de fonctionnement	Nombre effectif de membres	Nombre de membres ayant participé à au moins un comité	Démissions	Nombre de membres n'ayant répondu à aucune sollicitation
Elus du 5e	2	2	1	-	-
Elu du 6e	1	1	1	-	-
Elu du 13e	1	Non désigné	-	-	-
Elu du 14e	1	1	1	-	-
Citoyens	10	16	11	1	4
Associations	5	2	1 (FNE)	-	1 (France Asso Santé)

Source : Support de présentation réunion concertation continue /maitrise d'ouvrage (Février 2024)

Le deuxième et troisième comité de suivi se sont déroulés respectivement les 21 mars 2023 et 20 novembre 2023.

Communication sur le site internet de la concertation continue de PariSanté Campus ²¹

Sur la période du 02 mars 2023 au 02 mars 2024, la fréquentation des internautes sur le site internet de la concertation continue a été :

- 1190 visites
- 540 utilisateurs

Chaque utilisateur a visité le site en moyenne 2.2 fois.

Une baisse par rapport au premier bilan, est observée. Elle peut s'expliquer par la phase dans laquelle se trouve le projet et les règles de confidentialité qui la régissent, contrairement aux étapes précédentes qui impliquaient une communication renforcée pendant la concertation préalable et lors de l'enquête publique de la MECDU.

Pour pallier cette situation, le porteur de projet met l'accent sur le lien vers le site internet de PariSanté campus <https://parisantecampus.fr> qui diffuse régulièrement des informations concernant le volet scientifique du projet, l'écosystème, les partenariats. La refonte envisagée du site de la concertation permettra d'accroître la visibilité des actualités.

- **Les questions posées sur le site internet entre le 2 mars 2023 et le 2 mars 2024 :**

Sur la période, le Maitre d'Ouvrage a réceptionné 10 questions sur le site internet de la concertation. Il a apporté une réponse à 9 questions. La réponse à la dernière question est en cours de rédaction par le Maitre d'Ouvrage.

Les thématiques des questions posées sont les suivantes :

- Emplois au sein de PariSanté Campus,
- Ouverture du jardin au public,
- Insertion urbaine, paysagère et architecturale du projet.

- **Les questions adressées par courriel entre le 2 mars 2023 et le 2 mars 2024 :**

Sur la période, le Maître d'Ouvrage a réceptionné 4 courriels sur l'adresse concertation-psc@epaurif.fr. Il a apporté une réponse à 3 courriels. Une réponse est en cours de rédaction par le Maître d'Ouvrage.

Les thématiques de ces échanges ont été les suivants :

- Actions de la concertation
- Le comité de suivi
- L'intégration des étudiants dans la concertation
- Gabarit du bâtiment projeté

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Le suivi des engagements du porteur de projet

Le Maître d'Ouvrage a poursuivi le dialogue et l'information des publics.

Rencontre n°1 :

Le comité de suivi n°2 s'est tenu le 21 mars 2023. Les participants ont reçu une invitation et un rappel par courriel.

- Lieu : Marie du 5^{ème} arrondissement
- Participants : 12 participants (3 élus, 1 représentant d'association, 8 citoyens)

Le comité de suivi s'est déroulé en plusieurs parties, comme suit :

- Présentation de la charte de fonctionnement du comité de suivi ;
- Etat d'avancement du programme PariSanté Campus notamment la présentation d'une synthèse des diagnostics et des études menées à ce stade, le calendrier du projet, le périmètre du projet, un retour sur l'enquête publique relative à la MECDU, une présentation du montage économique retenu ;
- Focus sur les espaces verts avec un état des lieux des surfaces existantes, des espaces paysagers du site, de la faune et de la flore ainsi que la présentation des orientations paysagères du projet.

Rencontre n°2 :

La visite du premier site de PariSanté Campus le 28 juin 2023 au 2 - 10 Rue d'Oradour-sur-Glane dans le XV^{ème} arrondissement à Paris.

- Lieu : Premier site de PariSanté Campus dans le XV^{ème} arrondissement à Paris.
- Participation : la visite du site a mobilisé 17 participants sur 20 personnes inscrites.

La visite du premier site de PariSanté Campus a été proposée pour permettre au public de mieux percevoir le fonctionnement et les activités du programme de PariSanté Campus, qui seront transférées sur le site de l'Hôpital de l'Instruction des Armées du Val de Grâce.

Durant la visite, plusieurs points d'arrêts ont permis des échanges entre les intervenants et les participants. Deux groupes de visite ont été constitués.

Les moyens de communication pour mobiliser le public pour la visite ont été les suivants :

- Mailing ciblé aux participants inscrits de la concertation ainsi qu'aux membres du comité de suivi ;
- Information sur le site internet de la concertation ;
- Posts sur les réseaux sociaux PSC / DGRI / EPAURIF.

Durant la visite, 27 questions ont été posées. Elles portent sur :

- Les acteurs présents et leur transfert vers le site de l'ancien HIA du VDG ;
- Les synergies entre les acteurs ;
- Les start-ups et leur sélection ;
- Les équipements et usages du premier site (salles, laboratoires, bureaux...) ;
- La gouvernance de PSC ;
- L'information du public sur les avancées du projet ;
- La procédure de mise en concurrence.

Rencontre n°3 :

La rencontre de proximité sur le marché de Port Royal le 29 juin 2023.

- Lieu : Marché de Port Royal
- Participation : la rencontre a touché approximativement 97 personnes
- Horaire : 8h30 à 11h30

Il s'agissait d'informer sur le projet et d'encourager la participation du public. Les personnes rencontrées ont eu la possibilité de répondre au questionnaire, mis à disposition sur place, afin de donner leur avis et leurs éventuelles propositions concernant les sujets à aborder dans le cadre de la concertation continue. Un dépliant d'information a été, également, distribué.

Les personnes rencontrées viennent d'horizons divers : riverains, professionnels de santé, anciens employés du Val-de-Grâce, sentinelles résident actuellement dans le Val-de-Grâce, membre de start-up, élus, étudiants, etc.

Les thèmes abordés ont été les suivants :

- L'occupation actuelle du site ;
- Le volet immobilier ;
- Le volet scientifique et la vocation du site ;
- Le lien avec le quartier et l'ouverture du jardin ;
- Les actions de la concertation continue.



Rencontre n°4 :

La visite des abords de l'ancien hôpital le 18 octobre 2023.

- Lieu : Ancien hôpital d'Instruction des Armées, 74 boulevard de Port Royal 75005 Paris
- Participation : la visite du site a mobilisé 17 participants sur 20 personnes inscrites.

Une visite des extérieurs de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce a été organisée afin que le public puisse découvrir le site en lien avec les enjeux du projet immobilier du programme Parisanté Campus.

Les moyens de communication pour mobiliser le public pour la visite ont été les suivants :

- Mailing ciblé aux participants inscrits de la concertation ainsi qu'aux membres du comité de suivi ;
- Information sur le site internet de la concertation ;
- Posts sur les réseaux sociaux PSC / DGRI / EPAURIF.

21 questions ont été posées durant la visite. Elles portaient sur :

- Le programme scientifique : les start-ups, les associations des patients, l'attractivité pour les chercheurs ;
- Le projet immobilier : la vocation santé du bâtiment, la hauteur du bâtiment, la conservation des arbres, l'accès au futur campus ;
- Le quartier : le nombre de personnes présentes sur le campus, la dynamisation du quartier, les transports ;
- La concession : la répartition public/privé, l'appel d'offres ;
- La concertation continue : aspects du projet ouverts à la discussion ;

Rencontre n°5 :

Le comité de suivi n°3 s'est tenu le 20 novembre 2023. Les participants ont reçu une invitation et un rappel par courriel.

- Lieu : Siège de l'Université PSL, 60 rue Mazarine 75006 Paris
- Participants : 9 participants (1 élu, 1 représentant d'association, 7 citoyens)

Le comité de suivi s'est déroulé en plusieurs parties, comme suit :

Une première partie d'information par le maître d'ouvrage et échange les membres du comité

- Rappel du cadre de la confidentialité de la procédure de sélection du concessionnaire ;
- Présentation des avancées du projet (actualités du premier site, calendrier prévisionnel, accès et circulations) ;
- Présentation des résultats du questionnaire concernant les attentes du public vis-à-vis de la concertation continue.

Une deuxième partie « débat » sur les sujets suivants :

- Débat 1 : Parmi les sujets ouverts à la concertation, lesquels souhaitez-vous traiter en priorité ?

Les membres ont exprimé des attentes sur le type d'informations attendues en indiquant une préférence pour le traitement paysager et l'usage des espaces destinés au public.

- Débat 2 : L'atelier est-il un format qui vous convient ? Atelier restreint au comité de suivi ou atelier grand public ?

Il ressort de l'échange que les membres du comité de suivi sont plutôt réservés quant à l'ouverture au public, craignant de devoir à chaque rencontre expliquer à nouveau le projet et revenir sur le travail déjà réalisé. Toutefois ils sont favorables à la présence ponctuelle de personnes désignées au regard de leurs compétences afin de nourrir le débat.

- Débat 3 : Souhaitez-vous un échange avec les étudiants sur le numérique en santé ?

Les membres sont favorables à cette initiative. Ils ont également proposé d'échanger avec les

chercheurs.

Une troisième partie restitution de débats et conclusion.

Rencontre n°6 :

La présentation du projet en Conseil de quartier Val-de-Grâce le 22 novembre 2023.

Lors de cet événement, le maître d'ouvrage a présenté les sujets suivants :

- Rappel du contexte de l'opération ;
- Dernières étapes franchies ;
- Modèle économique du projet ;
- Calendrier prévisionnel de l'opération ;
- Derniers événements de la concertation ;
- Sujets à concerter avec le public en 2024.

Lors de cet événement, les conseillers ont exprimé leur souhait de visiter le site de l'ancien HIA. Le maître d'ouvrage a répondu positivement à cette demande en organisant une visite à cet effet, le 17 janvier 2024 (**Rencontre n°7**).

Les dernières étapes franchies :

- 12 mai 2023 : publication de l'avis de concession visant à recruter le concessionnaire en charge de la conception, des travaux et de l'exploitation du site ;
- 15 septembre 2023 : remise des candidatures par les candidats et démarrage de l'analyse de ces dernières par le Maître d'ouvrage.
- 2024 : poursuite de la consultation en "phase offre"

Les outils de la concertation :

- La mise à disposition de dépliants

Le maître d'ouvrage a conçu des dépliants qu'il a distribués au public lors des événements de la concertation cités plus hauts.

Au total, le maître d'ouvrage a distribué 270 dépliants entre juin 2023 et avril 2024.

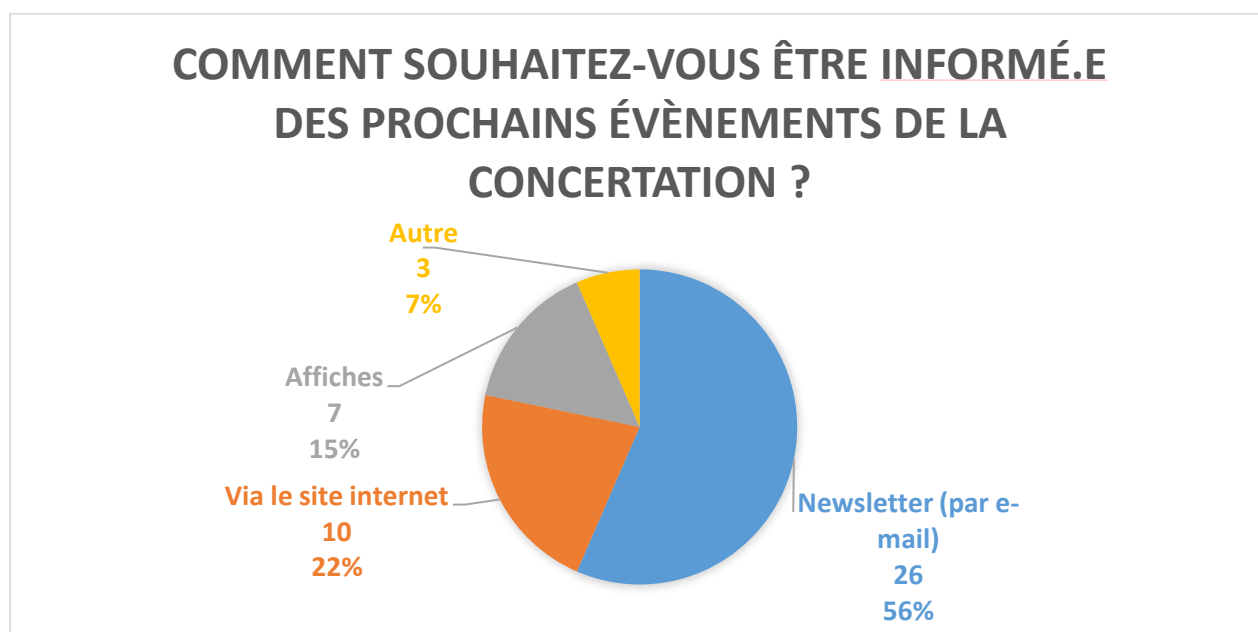
- Etant un véritable support de présentation du projet, le maître d'ouvrage va renouveler cette initiative en actualisant le dépliant.
- Le questionnaire de la concertation continue
- Le maître d'ouvrage a proposé un questionnaire visant à identifier les attentes du public vis-à-vis de la concertation continue, afin de mettre en place un dispositif d'information et de dialogue efficace.
- Une communication a été réalisée via une actualité sur le site internet de la concertation
- L'envoi d'un courriel au fichier de contacts ainsi qu'aux membres du comité de suivi a complété la diffusion du questionnaire qui était disponible en ligne du 29 juin au 30 novembre 2023.

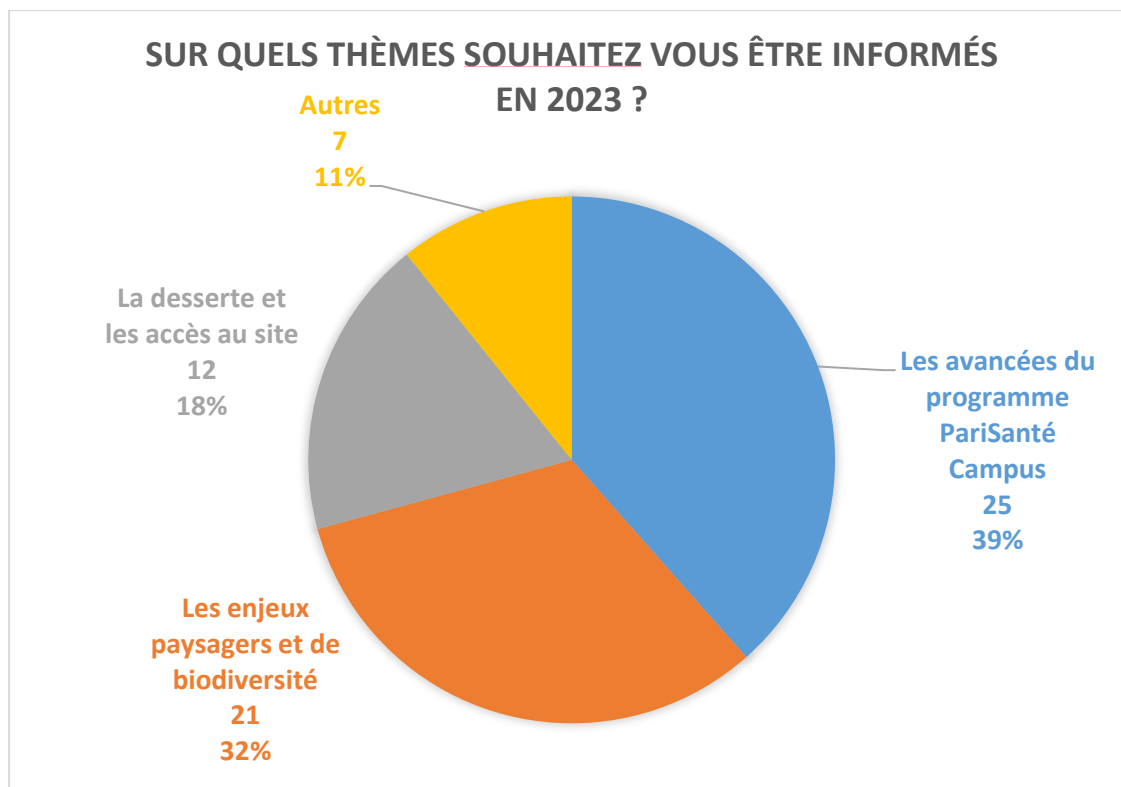
Le questionnaire

- Ce questionnaire a été renseigné – en format papier - lors de la visite de site du 28 juin et de la rencontre de proximité sur le marché de Port-Royal le 29 juin.
- Mise en ligne d'un [questionnaire](#) du 29 juin jusqu'au 30 novembre
- Objectif : identifier les attentes du public vis-à-vis de la concertation continue, afin de proposer un dispositif d'information et de dialogue efficace
- Communication : lors des rencontres de fin juin (visite et marché), actualité sur le site internet, e-mail
- 31 répondants au questionnaire au 30 novembre 2023
- Typologie ;
 - 81% des répondants sont riverains du Val-de-Grâce
 - 29% des répondants sont membres du comité de suivi (9 membres sur 20 ont répondu)
 - 61% des répondants ont déjà participé à des événements de la concertation

L'analyse des réponses au questionnaire a été présentée lors du comité de suivi n°3.

L'information



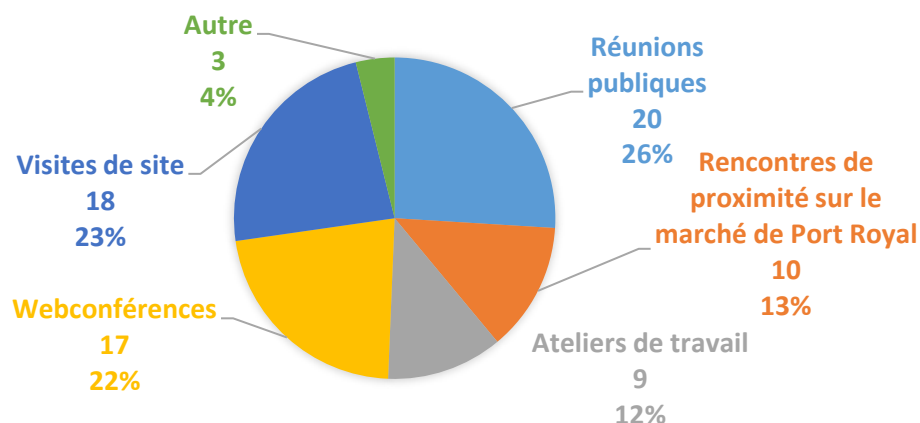


Les répondants ayant coché « autres » souhaitent des informations sur l'architecture du site :

- « *Cohabitation entre parties classées et immeubles nouvelle utilisation* »
- « *Les travaux et choix architecturaux liés au monobloc* »
- « *Le projet architectural et notamment les engagements pris de suppression de toutes les 'verrues' sur et autour du bâtiment originel, toiture végétalisée* »
- « *Cadre de la restructuration de ce site* »

La participation

QUELS MOYENS DE PARTICIPATION PRÉFÉREZ-VOUS POUR ÊTRE IMPLIQUÉ.E DANS LA CONCERTATION CONTINUE ?



Les arguments exprimés par les publics

Le maître d'ouvrage a globalement répondu à l'ensemble des questions et des observations des publics. Certaines réponses ont été apportées à plusieurs reprises par le porteur de projet concernant l'appel d'offre, la concession, la surélévation du bâtiment, l'ouverture des jardins ainsi que le calendrier du projet et des travaux. Les comptes rendus des rencontres sont consultables sur le site de la concertation continue de PariSanté Campus⁹.

La réhabilitation de l'ancien hôpital de l'instruction des armées de Val de Grâce, le Projet Paris Santé Campus

Les caractéristiques du projet immobilier

De nombreuses interrogations portent sur les modifications qui seront apportées au bâtiment de l'ancien hôpital de l'instruction des armées du Val-de-Grâce. « Le projet s'installera dans l'ensemble du bâtiment du Val de Grâce ? » - « Le bâtiment est-il conservé ou cassé ? » - « Quelles sont les contraintes de construction ? » - « Que pouvez-vous dire sur la hauteur du bâtiment ? » - « Le toit sera-t-il surélevé ? » - « Le bâtiment dépassera-t-il l'église du Val-de-Grâce ? » - « Est-ce qu'il y aura un ou deux étages de plus ? » - « L'aspect extérieur sera-t-il modifié ? » - « A quoi sont destinés les espaces en contrebas, dans les actuelles cours anglaises ? »

Des participants craignent la surélévation du bâtiment pour une éventuelle modification de la vue sur le site historique – et s'interrogent « Est-ce qu'il existe à ce stade des images en perspectives du futur projet ? ».

⁹ [Documents de la concertation continue PariSanté campus \(concertation-parisante-campus.fr\)](https://concertation-parisante-campus.fr/)

Des participants indiquent la nécessité d'extension du bâtiment « Quelle est la surface du bâtiment actuel et une fois réhabilité ? ».

Des questions portent également sur l'aménagement actuel de l'hôpital du Val de Grâce, « y a-t-il une cour intérieure ? un parking en sous-sol ? » - « Quelle est la luminosité des pièces ? ».

L'hôpital du Val de Grâce a été construit dans une forme de cratère pour répondre à la hauteur de l'abbaye du Val de Grâce. Des participants questionnent « Le style architectural sera-t-il maintenu ? ».

Des participants s'interrogent sur le programme immobilier, en particulier, sur la création de chemins reliant chacune des branches du bâtiment.

L'accès à l'hôpital de Val de Grâce et ses effets sur la vie du quartier

L'accès au site de l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) du Val-de-Grâce questionne, avec une interrogation sur une double entrée à la fois sur la partie historique à l'usage du ministère des Armées et côté hôpital du Val-de-Grâce.

Des interrogations portent aussi sur la capacité d'accueil de l'hôpital du Val-de-Grâce « Combien de personnes seront présentes sur le campus ? » Et les accès pour l'hôpital du Val-de-Grâce - « Par quels moyens de transports les employés, chercheurs et étudiants rendront-ils sur le campus ? » - « Des aménagements des transports en commun sont-ils prévus pour augmenter la desserte en transports en communs ? ».

La mémoire du site : la santé

De nombreuses questions portent sur le devenir du site de l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) du Val-de-Grâce, et tout particulièrement sur les futures activités qui s'y tiendront.

Des participants soulignent l'importance de conserver la vocation « santé » du bâtiment. Ils sont attachés aux soins qui étaient dispensés dans l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) du Val-de-Grâce avant 2016. « Je préfère que le site conserve sa vocation santé » - « Dommage d'utiliser le Val de Grâce pour de la recherche, je préférerais que ça reste un hôpital ». Ils soulignent que la présence de patients permettrait d'apporter leur expertise d'usage aux start-up.

Des interrogations portent sur les futures activités de l'hôpital du Val de Grâce - « Qui y aura-t-il dans le Val de Grâce ? Que vont-ils faire ? » - « Que va devenir tout le matériel médical de l'ancien hôpital ? »

Le paysage et la biodiversité

Les participants s'interrogent au sujet des arbres - « Les arbres présents sur la parcelle du projet seront-ils conservés ? » - « Combien d'arbres seront supprimés sur la parcelle du projet ? »

Le bon maintien dans le temps du traitement paysager fait l'objet de remarques. Des participants indiquent que le sujet « étant trop technique, qu'il échappera très vite au public et à la dynamique de concertation au profit du concessionnaire qui ne sera plus tenu par les volontés du public ».

Des participants demandent s'il y a eu une estimation de la perte des espaces verts liés au projet

Des participants s'interrogent sur la topographie du jardin (abaissé par rapport au Boulevard Royal). « Est-ce que le projet à venir aura un impact visuel sur l'extérieur du site ? »

Des participants demandent un bilan carbone du projet et du chantier.

Programme scientifique : santé en numérique

Des questions portent plus spécifiquement sur le programme scientifique : « Est-ce que le numérique pour la santé concerne uniquement l'analyse des données ou concerne-t-elle également la robotique ? » - « Sera-t-il le seul centre de recherche sur le numérique en santé (PariSanté Campus) ? »

Des craintes s'expriment par rapport au numérique en santé comme la « déshumanisation » ou le désintérêt pour le numérique au sens large. - « Je ne suis pas technophile ». D'autres participants soulignent que le développement du numérique pour la santé permettrait d'améliorer l'offre de soins et les diagnostics de pathologies.

La formation dans le cadre du projet PariSanté Campus

Des participants soulignent que PariSanté Campus permettra à l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL) d'avoir des espaces supplémentaires pour son offre de formation. Des interrogations portent sur les diplômes _ « Quels sont les diplômes délivrés ? ».

Les effets sur le quartier :

Une participante souligne l'importance de la prise en compte des habitantes et habitants du quartier dans le projet en favorisant les échanges avec le public sur les activités du campus. _ « On veut un poumon vert, plus de places de parking, des conférences ou un lieu d'exposition ouvert au public »

Des participantes et participants soulignent que l'arrivée de PariSanté Campus permettrait de dynamiser le quartier.

La concession

La procédure de consultation pour la désignation du futur concessionnaire est en cours. Des participants questionnent la répartition des parties publiques et privées au sein de PariSanté Campus. Certains se demandent s'il est possible pour l'exploitant privé de modifier l'usage de la concession. « Qui transformera puis exploitera PariSanté Campus sur le site du Val-de-Grâce ? »

Des questions portent également sur la parution de l'appel d'offre pour la concession, l'information du public sur la procédure d'appel d'offre, la temporalité de l'appel d'offres, la durée de la concession, l'accès aux éléments du cahier des charges sur les projections de programmation demandées au candidat, la possibilité d'avoir accès au portail de candidature.

L'appel d'offre suscite également des questions « Où en est la procédure d'appel d'offre pour le choix du concessionnaire ? »

Le cadre réglementaire de la confidentialité relative à la procédure de mise en concurrence visant à recruter le concessionnaire qui concevra le projet architectural, réalisera les travaux et exploitera le bâtiment sur toute la durée du contrat a suscité une interrogation sur la contradiction entre la confidentialité du projet architectural et la publication de prescriptions architecturales.

Modèle d'affaire de PariSanté Campus

Des questionnements portent également sur le modèle d'affaire de PariSanté Campus en particulier, sur la location de bureaux, la privatisation du « roof », l'appartenance des bâtiments au Sud de l'abbaye.

Le calendrier et gouvernance du projet.

Quelques interrogations portent sur la composition de la maîtrise d'ouvrage, la gouvernance du projet (le processus décisionnel) et sur les missions du concessionnaire. Un participant est satisfait que le programme soit porté publiquement.

Les participants souhaitent tout particulièrement connaître les dates de réalisation des travaux et de la mise en service du campus.

Des participants s'interrogent sur l'avancée du projet entre 2023 et 2026.

Des participants s'interrogent sur la maison du projet

Premier site PariSanté Campus (site pilote) dans le XVème arrondissement

Le premier site de PariSanté Campus a été ouvert fin 2021 dans le XVème arrondissement de Paris. Il associe des acteurs publics et privés du projet. Il accueille des activités de formation, de recherche et des start-up au service du numérique en santé. Ce site pilote doit servir de démonstrateur pour le site de l'ancien hôpital d'instruction des armées du Val de Grâce.

Transfert du premier site de PariSanté Campus vers l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce

Des participants se questionnent sur le transfert des activités de ce premier site de PariSanté Campus vers l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce. « Les chercheurs vont-ils se déplacer à PariSanté Campus ? » - « Tous les occupants du premier site déménageront-ils sur le campus qui sera réalisé au Val-de-Grâce ? » - « Quelles structures (publiques et/ou privées) déjà présentes au sein du premier site seront transférées sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce lorsque les travaux seront terminés ? » - « Comment s'exerce le contrôle pour les choix des start-up ? ».

Historique et architecture du premier site de PariSanté Campus dans le XVème arrondissement

Des participants questionnent l'historique et les caractéristiques architecturales de ce premier site de PariSanté Campus. « Quel est l'architecte du bâtiment du premier site de PariSanté Campus dans le 15ème arrondissement ? » - « Depuis combien de temps ce bâtiment a-t-il été rénové ? » - « Comment fonctionne le système de ventilation des espaces intérieurs ? ».

Evènements sur le premier site de PariSanté Campus dans le XVème arrondissement

« Y-a-t-il un lieu permettant l'organisation de conférences ? » -- « Quelle est la capacité d'accueil des évènements qui sont organisés par PariSanté Campus ? ».

La sécurité des données de santé

La sécurité des données interroge _ « Où sont stockées les données de PariSanté Campus ? ».

L'écosystème PariSanté Campus

Le porteur de projet met l'accent sur les liens créés au sein de l'écosystème PariSanté Campus. Des participants se questionnent _ « Les structures installées sur le campus sont situées dans différentes ailes du bâtiment. Comment leurs rencontres sont possibles ? » _ « A quoi servent les espaces situés dans la Rotonde (espace central du bâtiment) ? » - « Quels sont les espaces de détente du site ? ».

La gouvernance du premier site de PariSanté Campus dans le XVème arrondissement

Des questions portent sur l'organisation et la gouvernance du premier site de PariSanté Campus. – « Comment le campus fait-il fonctionner des acteurs privés et publics ? Y-a-t-il des médecins et des patients ? » - « Quelle est la gouvernance de PariSanté Campus ? » - « Comment participent les grands groupes privés au programme ? » - « Quels sont les équipements des laboratoires présents sur ce premier site ? » - « De qui dépendent les laboratoires présents sur PariSanté Campus ? » - « PariSanté Campus résulte-t-il d'un investissement public ? » - « Comment les start-up sont accueillies sur le premier site de PariSanté Campus ? » - « Qui est en charge de l'animation du site ? » - « Quel est le cycle de renouvellement des start-up ? » - « Comment les start-up sont-elles sélectionnées pour intégrer PariSanté Campus ? » - « Quel est l'intérêt des start-up à rejoindre PariSanté Campus ? » - « Comment PariSanté Campus concilie-t-il ses objectifs avec ceux du programme France 2030 ? ». « Quelles sont les start-up qui intégreront PariSanté Campus ? ».

Le lien entre le programme scientifique et programme immobilier du premier site de PariSanté Campus

Une participante s'interroge sur le lien entre les événements ayant lieu au sein de PariSanté Campus et les activités qui s'y développent.

Des participants font remarquer la ressemblance de PariSanté Campus du projet avec la Station F et avec celui proposé à l'Hôtel-Dieu.

Comité de suivi

Une participante demande la possibilité de transmettre un ordre du jour aux participants en amont des réunions du comité de suivi.

Une participante questionne la possibilité d'associer les grands sites hospitaliers voisins (Cochin, Curie...).

Un participant demande une intervention au comité de suivi d'un représentant de l'association d'Architecte des bâtiments de France (ABF) pour éclairer les problématiques architecturales.

Des propositions du comité de suivi :

En plus, des sujets traités lors des comités de suivi, les participants soulignent leur intérêt à traiter :

- L'intégration au futur campus des personnes porteuses d'handicap sans se limiter aux seules personnes à mobilité réduite ;
- Des recommandations émises par les architectes des bâtiments de France (ABF), la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH), et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) quant aux contraintes patrimoniales liées

- à la proximité avec l'abbaye et à l'intérêt architectural du bâtiment monobloc ;
- Les contraintes de la phase du chantier et la mise en place d'un chantier à faibles nuisances ;
- Un échange dans un futur proche avec les scientifiques représentant le programme de PariSanté Campus ;
- Des collaborations de PariSanté avec l'ensemble des sites hospitaliers ;
- Des raisons du choix de l'absence des activités de soin pour le projet PariSanté Campus.

Concertation continue

Des questions portent sur les résultats attendus de la concertation continue – « Le projet n'est-il pas déjà fixé ? » - « Quels sont les aspects du projet ouverts à la discussion ? » - « Quelle est la durée de la phase de participation du public » - « Comment le public sera informé des avancées du projet ? ».

Des participants souhaitent être informés sur l'actualité du projet.

Un participant estime notamment qu'il y a trop de procédures et de concertation avant le démarrage du projet.

Concernant le questionnaire pour recueillir les attentes des publics sur les modalités d'information et de participation pour la concertation continue, un participant ne souhaite pas répondre au questionnaire estimant que cela n'avait pas d'utilité.

Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

Le Maître d'Ouvrage a poursuivi la mise en place d'un dispositif de concertation afin de prolonger l'information et le dialogue avec les publics durant cette deuxième année de concertation continue, notamment à travers la mise en place de la visite du premier site pilote de PariSanté Campus dans le XVème arrondissement, la visite du site des abords de l'hôpital du Val De Grâce, deux comités de suivi, la présentation du projet en Conseil de quartier Val-de-Grâce et le maintien du site internet. Le Maître d'ouvrage a apporté des réponses globalement complètes et argumentées aux questions, observations et propositions des publics.

Les visites du premier site de PariSanté Campus dans le XVème arrondissement et le site des abords du Val Grâce ont été très appréciées. Elles ont permis un échange avec le MO sur le site du projet, à la fois architectural, paysager et technique.

Le deuxième comité de suivi a mis en évidence que les séances ne devaient pas se limiter à une information descendante. Un questionnaire a été diffusé auprès des participantes et participants pour recueillir leur avis et plus particulièrement d'identifier leurs attentes :

- Les espaces destinés au public ;
- Le traitement paysager des espaces extérieurs ;
- Les prescriptions environnementales des toitures et des façades des extensions ;
- L'implantation et les usages potentiels d'une maison du projet.

Le Maître d'ouvrage a pu ainsi clairement exprimer les thèmes portés au débat. Le comité de suivi numéro 3 a permis des échanges riches notamment sur les résultats du questionnaire. De plus, les participants se connaissent plus et la parole est mieux répartie.

Un point de vigilance est à apporter sur la non-participation de certains membres du comité de suivi.

Sur les demandes de précision, le MO doit poursuivre, au fil du projet, à indiquer les partenariats qui sont noués et les sujets qui sont approfondis dans le cadre du programme scientifique sur le premier site de PariSanté Campus.

Sur les marchés dans le cadre de débats mobiles, les participants questionnent le programme immobilier de l'hôpital du Val de Grâce, la mémoire du site (hôpital Val de Grâce), et le projet scientifique sur le numérique en santé. Les participants sont demandeurs d'en apprendre plus sur le numérique en santé soit par craintes, curiosité mais aussi pour mieux comprendre le projet.

Des demandes de précision sont à apporter par le maître d'ouvrage sur :

- Les recommandations des Architectes et Bâtiments de France pour le projet immobilier de PariSanté Campus,
- Les collaborations de PariSanté avec l'ensemble des sites hospitaliers ;
- Les raisons du choix de l'absence des activités de soin pour le projet PariSanté Campus.

Le site internet est mis à jour à la suite des rencontres (<https://www.concertation-parisante-campus.fr>), avec les comptes-rendus des visites (premier site de PariSanté Campus dans le 15ème arrondissement et l'hôpital du Val de Grâce), les débats mobiles sur le marché de port Royal, les supports projetés pour les comités de suivi et les comptes rendus associés.

La démarche reste informative mais elle a gagné en participation cette année, le maître d'ouvrage a clarifié les marges de manœuvre pour la concertation continue. Il a communiqué sur les sujets sur lesquels le comité de suivi pourrait émettre des observations, points de vigilance, faire des propositions.

La mobilisation des publics est à renforcer. Elle reste faible.

La suite de la concertation continue et les prochaines étapes du projet

Les prochaines étapes de la concertation continue

- Le quatrième comité de suivi le 3 juin 2024 ;
- La rencontre de proximité le 17 mai 2024 sur le marché Place Monge ;
- La rencontre de proximité sur le marché de Port Royal le 15 juin 2024 ;
- Une visite du premier site à l'automne 2024 ;
- Le comité de suivi n°5 à l'automne 2024 axée sur l'offre de formation étudiante et la concertation d'un panel d'étudiants de l'université Paris Sciences & Lettres (PSL) ;
- Début 2025 : comité de suivi n°6, rencontre de proximité dans un lieu à définir et visite de l'hôpital d'instruction des armées du Val de Grâce (HIA).

Le porteur de projet s'est engagé pour 2024 à apporter des précisions sûres :

- Expliquer la cohérence entre les programmes scientifique et immobilier et l'articulation entre les deux programmes à travers la présentation des axes scientifiques et leur intégration dans le programme immobilier ;
- Rendre accessible les informations sur les partenariats présents sur le site du XVème arrondissement sur le site internet de la concertation ;
- Communiquer sur l'offre de formation et concerter avec les étudiants.

Les outils de la concertation : pour continuer d'assurer la diffusion de l'information et le dialogue avec le public, le maître d'ouvrage va :

- Refondre le site internet de la concertation ;
- Mettre à jour les dépliants d'information sur le projet et la concertation continue et assurer leur déploiement lors des événements ;
- Mettre en place une newsletter sur les actions du GIS PariSanté Campus ;
- Continuer d'informer le public et les membres du comité de suivi par courriel ;
- Continuer de répondre aux questions et aux contributions du public via le site internet et par courriel.

Préconisation de la garante sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet

Poursuivre l'élargissement des publics

- Poursuivre l'articulation entre l'organisation de rencontres sur le marché, réunions publiques, rencontres avec des étudiantes et étudiants, et le comité de suivi.
- Renforcer les réunions auprès des comités de quartier qui le souhaitent.
- Sensibiliser au numérique en santé auprès du public jeune, créer des partenariats avec le monde scolaire (de l'élémentaire au supérieur), via par exemple la fête de la science, des publics jeunes dans des quartiers prioritaires (exemple Bagneux, Nanterre, Clichy...)
- Communiquer et associer les associations des patients à la concertation continue du projet de PariSanté Campus.
- Des publics sont attachés à la dimension historique et mémorielle du site dans le projet, un débat radio, podcast ou d'autres modalités d'information et de participation pourraient être envisagés sur ce thème.

Comité de suivi

- Poursuivre le travail participatif avec le comité de suivi sur les sujets indiqués par les participants à la suite de la passation du questionnaire, notamment sur le programme scientifique.
 - o Ce travail avec le comité de suivi pourrait se poursuivre, par exemple sur le programme scientifique (numérique en santé), dans un premier temps, il pourrait faire l'objet d'un atelier avec le comité de suivi, puis l'élargir à un atelier grand public, des dispositifs avec les scolaires...
- Actualiser la charte de fonctionnement du comité de suivi pour préciser les modalités de renouvellement des membres.

Le public

- Le public doit être réuni régulièrement, veiller à élargir les publics à la région parisienne et ne pas se limiter au Vème arrondissement... Ces rencontres viseront à partager les avancées des programmes (immobilier et scientifique), le travail fourni par le comité de suivi et à débattre avec les publics (questions, observations, propositions).

Mobilisation des publics

- Un deuxième questionnaire pourrait être proposé aux participants pour identifier les besoins et attentes des publics sur les modalités d'informations et de participation des publics sur le programme scientifique, et la maison du projet ;
- Lors des débats mobiles, des dispositifs participatifs pourraient être proposés, par exemple, poser une ou deux questions sur un thème précis, les participants pourraient y répondre via des post it, gommettes... ce qui permettraient d'enrichir les échanges avec le maître d'ouvrage et alimenter les autres dispositifs de concertation (comité de suivi, atelier, site de la concertation continue...);
- Proposer des dispositifs de concertation pour associer les associations de patients ;
- Organiser une réunion publique d'information.

Les publics pourraient être mobilisés notamment sur les thèmes du :

- Programme scientifique : espaces de médiation, association de patients... ;
- Environnementaux : traitement paysager des espaces extérieurs, prescriptions environnementales des toitures et des façades des extensions ;
- Les usages des espaces destinés au public ;
- La maison du projet.

Concernant l'information des publics, il conviendra également par rapport à l'avancement du projet, de partager et d'approfondir :

- Les études qui seront publiées en 2025 ;

- Le périmètre du projet ;
- La composition du programme scientifique ;
- La protection des données de santé ;
- La sécurité du lieu ;
- Les mesures envisagées pour limiter les potentielles nuisances pour les riverains, concernant l'ouverture du site ;
- L'étude d'un espace qui serait consacré aux associations du domaine de la santé.

Information sur le site internet

- Le maintien du site internet de la concertation continue avec l'ensemble des documents de la concertation continue sur le site internet (www.concertation-parisantecampus.fr).
- Poursuivre la communication sur le site internet de la concertation continue, le site de PariSanté Campus et dans les médias, les événements.

Pour rappel, le site internet permet :

- D'informer les publics ;
- L'expression des publics (poser des questions, faire part de points de vigilance, d'observations...);
- Correspondre avec la garante : nathalie.durand@garant-cndp.fr et le MO : contact@concertation-parisantecampus.fr

La communication

- Veiller à une communication plus importante sur les réseaux sociaux et plus largement dans les médias à l'échelle Parisienne, régionale voire nationale. Intégrer une mention sur la concertation continue lors de la publication d'articles pour PariSanté Campus.
- Des micros-trottoirs permettraient également de recueillir les observations, questions des participants notamment sur les débats mobiles.
- Veiller à renforcer les liens entre les actions de communication et d'information du programme scientifique de PariSanté Campus et la démarche de concertation continue (événement comme Campus Live, Santexpo, Campus talk ; podcast code-santé...).
- Veiller à une communication via la newsletter PariSanté Campus.
- Veiller à partager le deuxième rapport intermédiaire de la garante, par une diffusion sur le site internet de la concertation continue, à tous les participants et participantes contributeurs et acteurs de la concertation continue, aux élus et élues des territoires concernés, à la presse régionale et spécialisée, aux autorités compétentes amenées à intervenir dans la suite de la procédure et dans la décision (autres services de l'État, autorité environnementale, etc.). Il sera également publié sur le site internet de la CNDP¹⁰.

¹⁰ <https://www.debatpublic.fr/parisante-campus-restructuration-et-extension-du-val-de-grace-paris-en-vue-de-realiser-un-campus>

Liste des annexes

- Annexe 1 : Décision de Nathalie Durand comme garante de la concertation continue de PariSanté Campus
- Annexe 2 : Lettre de Mission pour la concertation continue de PariSanté Campus- Nathalie Durand
- Annexe 3 : Avis de la CNDP du 02 mars 2022
- Annexe 4 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garantes par le MO
- Annexe 5 : Calendrier de l'opération et de la concertation continue



SÉANCE DU 2 MARS 2022

DECISION N° 2022 / 38 / PARISANTE CAMPUS / 3

PROJET PARISANTE CAMPUS – CAMPUS D'INNOVATION EN SANTE NUMERIQUE (75)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement et ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé, de Mme Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, relatif au projet de campus d'innovation en santé numérique sur le site du Val-de-Grâce à PARIS,
- vu sa décision N° 2021 / 1 / PARISANTE CAMPUS / 1 du 14 janvier 2021 décidant d'une concertation préalable sur le projet de campus d'innovation en santé numérique et désignant Mmes Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARCEVIEILLE garantes de cette concertation,
- vu le bilan de concertation préalable des garantes du 13 décembre 2021 et le bilan de la concertation du maître d'ouvrage.

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : La commission nationale prend acte du bilan des garantes de la concertation préalable portant sur le projet de campus d'innovation en santé numérique.

Article 2 : La commission nationale prend acte du bilan publié par le maître d'ouvrage, présentant les enseignements tirés de la concertation préalable et les réponses apportées aux recommandations du bilan des garantes.

Article 3 : Mme Nathalie DURAND est désignée garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Article 4 : La garante établira un rapport annuel aux dates anniversaires de sa désignation et un rapport final, qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Article 5 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Jouanno', is written over a horizontal line.

Chantal JOUANNO



La présidente

Paris, le 9 mars 2022

Madame,

Lors de sa séance plénière du 2 mars 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de création d'un campus d'innovation en santé numérique, PariSanté Campus.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet comportant des enjeux environnementaux et socio-économiques fondamentaux et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation continue sur ce projet a été décidée en application de l'article L.121-14 du Code de l'environnement, suite à la concertation préalable qui s'est tenue du 20 septembre au 13 novembre 2021 sous votre égide. Vous êtes, par conséquent, particulièrement au fait de ce projet et de ses enjeux pour le public.

Rappel des objectifs de la concertation continue :

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique. Les publics doivent pouvoir suivre facilement les étapes d'avancement du projet, y être pleinement associés, tout particulièrement à l'approche de décisions clés devant être prises par le MO, et surtout en être informés régulièrement.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

Votre rôle et mission de garante : prescrire, conseiller, servir de recours, rendre compte

Dans le cadre de l'article L.121-14 du Code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul responsable de projet. La CNDP ne peut légalement les valider, néanmoins vous devez rendre publiques vos préconisations et leur prise en compte par les responsables du projet. Il convient de veiller à ce que les responsables de projet mobilisent les moyens humains et financiers adéquats.

Votre rôle doit s'appuyer sur trois éléments clés :

- Les recommandations faites dans le bilan des garantes de la concertation préalable,
- Les engagements pris par le responsable de projet relatifs aux mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements de la concertation préalable (L.121-13, L.121-16, R.121-9, R.121-24 CE),
- L'avis de la CNDP du 02 mars 2022 sur la qualité de la réponse du responsable de projet N° 2022 / 37 / PARISANTE CAMPUS / 4

Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet pour l'amener à suivre les recommandations contenues dans votre bilan et à respecter les engagements qu'il a pris. Vous avez également toute latitude pour introduire de nouvelles préconisations permettant de mieux garantir le droit à l'information et à la participation des publics. Il est primordial que la concertation continue ne se résume pas à la concertation avec les parties prenantes.

Un enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter les **formes d'information et de participation à la durée d'élaboration du projet jusqu'à l'enquête publique** :

- clarifier pour les publics les grandes étapes du calendrier à venir et donner un certain rythme à la démarche ;
- ajuster les outils en fonction de l'évolution du contexte ;
- assurer la complétude, l'accessibilité et l'intelligibilité des informations et documents transmis aux publics ;
- assurer les possibilités de contribution du public et d'échanges directs entre lui et le maître d'ouvrage, la mise en débat de sujets qui méritent d'être approfondis, veiller à ce que des réponses soient apportées par le maître d'ouvrage à toutes les questions, observations et propositions ;
- demander la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données, si cela vous semble nécessaire.

Si votre mission dure au-delà de 12 mois, elle sera rythmée par la publication de rapports intermédiaires annuels. Ces derniers sont de nature à rappeler le cadre légal et de principe de la concertation et à permettre aux publics de suivre les évolutions du projet et de la démarche de participation. Si nécessaire, vous pouvez rédiger des notes d'observation, qui ont pour but de rappeler aux organisateurs les engagements pris ou les règles de base de la concertation.

Durant toute la durée de votre mission, vous devez vous mettre à disposition des participantes et participants, être visible et expliciter votre rôle. Le public doit pouvoir vous contacter directement, notamment par la diffusion de votre adresse mail. En effet, **vous constituez un recours possible en cas de désaccord** sur le déroulement du processus de concertation ou sur les expertises produites. Si vous êtes sollicitée par le public et si vous jugez que les réclamations sont fondées, vous devez demander au responsable de projet et aux acteurs décisionnaires qu'ils les considèrent. Si vos recommandations ne sont pas prises en compte, vous devrez faire état de ces difficultés dans votre rapport (voir plus bas). Dans tous les cas, il est essentiel de rendre compte aux personnes des suites de leurs sollicitations.

Enjeux de la concertation identifiés au stade de votre nomination

L'avis du 2 mars 2022 identifie un certain nombre d'enjeux et de points d'attention pour la concertation continue de ce projet. Dans cet avis, la CNDP recommande à ce que :

- le maître d'ouvrage associe tous les publics dans la concertation continue, afin qu'elle ne se limite pas aux parties prenantes ;
- le maître d'ouvrage réponde précisément aux questions posées par les participantes et participants à la concertation préalable sur l'objectif et le périmètre du projet, le montage financier, la protection des données, la sécurité du lieu et la prévention des nuisances ;
- le maître d'ouvrage apporte des précisions sur les modes de désignation des membres du comité de suivi et ses missions.

Vous veillerez également à un retour régulier et de qualité par le responsable de projet vers le public lors des étapes de progression sur les études pré-opérationnelles.

Conclusions de la concertation continue

Comme prévu par l'article L121-14 du Code de l'environnement, vous remettrez à la CNDP à l'issue de votre mission un rapport final présentant la façon dont elle s'est déroulée. Ce rapport comporte une présentation des étapes de la concertation continue, une synthèse des observations et propositions présentées, votre appréciation indépendante sur la qualité de l'engagement du responsable de projet concernant la participation et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet qui résultent de ce processus. Il met l'accent sur **la manière dont le MO a pris en compte – ou non – vos prescriptions**. Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO et à la CNDP qui le publie sans délai sur leurs sites et est joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article R.121-11 du Code de l'environnement.

La CNDP vous confie donc une mission de prescription à l'égard du maître d'ouvrage et des parties prenantes afin de veiller aux principes fondamentaux de la participation :

- le respect des principes du droit à l'information et à la participation du public reconnu par la réglementation française (Convention d'Aarhus, Charte de l'environnement, Code de l'environnement) ;
- tout en liaison avec le MO, l'exigence d'une totale indépendance et neutralité ;
- le respect des principes et des valeurs de la CNDP : indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement, argumentation et inclusion.

La concertation continue est une **démarche démocratique encadrée par la loi**, dont le respect est sous votre garantie, au nom de la CNDP. A cet effet, la CNDP vous indemnise et vous défraie selon des montants fixés dans l'arrêté du 29 juillet 2019. La charge de l'organisation matérielle de la concertation revient au MO.

Relations avec la CNDP :

Il est nécessaire que nous puissions **conserver un contact étroit** afin que vous nous teniez informés régulièrement du bon déroulement de la concertation (qualité des documents produits pour les publics, définition des modalités de concertation, qualité des réponses apportées, sujets principaux et points de conflit potentiel, etc.). Le bureau se tient à votre disposition, notamment en cas de difficulté particulière liée à la concertation.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Chantal JOUANNO

Madame Nathalie DURAND
Garante de la concertation continue jusqu'à l'enquête publique
Projet de création d'un campus d'innovation en santé numérique – ParisSanté Campus

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France - T. +33 1 40 81 12 63 - chantal.jouanno@debatpublic.fr
debatpublic.fr



SÉANCE DU 02 MARS 2022

DECISION N° 2022 / 37 / PARISANTE CAMPUS / 4 PROJET PARISANTE CAMPUS – CAMPUS D'INNOVATION EN SANTE NUMERIQUE (75)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement et ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8,
- Vu le courrier de saisine et le dossier annexé, de Mme Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, relatif au projet de campus d'innovation en santé numérique sur le site du Val-de-Grâce à PARIS,
- Vu sa décision N° 2022 / 36 / PARISANTE CAMPUS / 3 du 2 mars 2022, prenant acte des réponses du maître d'ouvrage et désignant Mme Nathalie DURAND garante de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique,

après en avoir délibéré,

CONSTATE QUE :

Le maître d'ouvrage a pris en compte et étudié plusieurs demandes du public, comme par exemple la recherche de mesures pour limiter les nuisances visuelles, paysagères et sonores, et celles de riverains concernant l'accès, la sécurité, la végétalisation et l'ouverture du site.

La concertation préalable a permis d'envisager la poursuite de la négociation avec le ministère des Armées concernant l'ouverture des deux jardins au public, ainsi que l'étude d'un espace qui serait consacré aux associations du domaine de la santé.

Le bilan publié par le maître d'ouvrage suite à la concertation préalable portant sur le projet de Campus d'innovation en santé numérique apporte des réponses globalement complètes et argumentées aux questions, observations et propositions des publics et propose de poursuivre le projet.

Cependant, le projet étant présenté très en amont de la date prévue pour sa réalisation le maître d'ouvrage n'a pas toujours pu apporter de réponses précises sur certains sujets comme :

- le périmètre du projet et la composition précise du programme scientifique ;
- le montage financier du projet et les coûts associés ;
- la protection des données de santé ;
- la sécurité du lieu, les mesures envisagées pour limiter les potentielles nuisances pour les riverains, concernant l'ouverture du site;
- la constitution et les missions du comité de suivi.

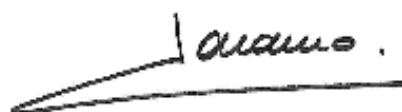
RECOMMANDE QUE :

le maître d'ouvrage associe tous les publics dans la concertation continue, afin qu'elle ne se limite pas aux parties prenantes ;

le maître d'ouvrage réponde précisément aux questions posées par les participants à la concertation préalable sur l'objet et le périmètre du projet, le montage financier, la protection des données et la sécurité du lieu et la prévention des nuisances ;

le maître d'ouvrage apporte des précisions sur les modes de désignation des membres du comité de suivi et ses missions.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno', is written over a horizontal line. A vertical line descends from the top of the signature to the horizontal line.

Chantal JOUANNO

Annexe 4 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garantes par le MO

Les questions du public

Objet	Etat d'avancement	Action	Date de mise en œuvre
Cohérence entre les programmes scientifique et immobilier	A réaliser	Information en Comité de suivi	2024
Justifier l'intérêt du regroupement de différents acteurs sur un seul site	Réalisé	Bilan du MOA	2022
Autres partenaires potentiels	A réaliser	Information en Comité de suivi	2024
Jusqu'où sera élargi le tour de table	A réaliser	> Nom du candidat retenu dès la signature du contrat de concession	> 2026
Plan de financement (répartitions public / privé)	A compléter	<p>> Explications sur la confidentialité de certaines informations compte-tenu de la procédure en comité de suivi n°2</p> <p>> Informations sur le niveau de subvention de l'Etat sera connu à l'échéance de la consultation en comité de suivi</p>	<p>> 2023</p> <p>> 2026</p>

Evolution immobilière du site : extensions, surélévation, démolitions, construction...	Réalisé	> 1ère réponse déjà apportée dans le bilan de la concertation du maître d'ouvrage et dans le cadre de l'EP de la MECDU > Information en Comité de suivi n°2	> 2021-2022 > 2023
Enjeux sur les documents d'urbanisme	Réalisé	Bilan MOA + EP MECDU (2022 / 2023)	2022-2023
Nb de personnes sur site et flux envisagés avec comparaison ancien hôpital	Réalisé	Comité de suivi #1 (2022)	2022

Les recommandations des garantes

Objet	Etat d'avancement	Action	Date de mise en œuvre
Publication l'état initial de l'environnement	Réalisé	Publié sur le site internet	2023
Etablir un plan de mobilité	A réaliser	Information du Comité de suivi des préconisations sur la cohérence d'ensemble de la parcelle	2024
Associer la communauté scientifique environnementale aux travaux environnementaux	A compléter	> Publication d'une synthèse des diagnostics (site internet) > Information du Comité de suivi n°2 sur les diagnostics menés > <i>Transmission des diagnostics dans le cadre de l'appel d'offre de la concession</i>	> 2023 > 2023 > 2023

Travailler sur la dimension paysagère du site	A réaliser	> <i>Prescriptions paysagères dans le cadre du cahier des charges de l'AO de la concession</i> > Information en Comité de suivi n°3	> 2023 > 2023
Intégrer résultats concertation au cahier des charges concessionnaire	A réaliser	<i>Communiquer avis et recommandations des parties prenantes au concessionnaire dans le cadre de la procédure d'attribution</i>	2023
Suivre les engagements pris lors de l'atelier « enjeux socio-économiques »	Réalisé	Mise en ligne des résultats de l'étude socioéconomique	2023
Faire monter en connaissance les parties prenantes et associer régulièrement les riverains, les futurs usagers de PariSanté Campus	Continu	> Dispositif d'information et de dialogue : Comité de suivi installé en 2022 (2 comités /an) > Réunion publique dans le cadre de la concertation MECDU > Publication d'études sur le site internet de de la concertation > Autres rencontres publiques prévues	2022-2029

Objet	Etat d'avancement	Action	Date de mise en œuvre
Publier le périmètre précis du projet	Réalisé	Publication en ligne et information en comité de suivi n°2	2023

Veiller à une collaboration étroite entre les divers occupants du site du Val de Grace notamment le ministère des armées	Continu	Etablir un programme en lien avec le ministère de la Santé et le ministère des Armées Des réunions sont organisées en tant que de besoin sous l'égide du PRIF	2022-2029
Organiser des modalités du suivi particulières, en articulant mieux les dimensions des programmes immobilier et scientifique	Continu	> Dispositif d'information et de dialogue : Comité de suivi installé en 2022, 2 comités /an > Publication sur le site internet de de la concertation > Autres rencontres publiques (rencontres sur le marché de Port-Royal, visites de site, ateliers thématiques, etc)	
Maintenir le site internet, répondre aux questions et poursuivre l'information	Continu	Site maintenu	2022-2029
Expliquer les variables, critères, hypothèses, du scénario choisi	A réaliser	Information en Comité de suivi	2024
Mettre en place un comité de suivi	Réalisé	Comité de suivi #1 en décembre	2022
Publier le présent rapport ainsi que la réponse du maître d'ouvrage	Réalisé	Mise en ligne	2022

Annexe 5 : Calendrier de l'opération et de la concertation continue

